

Mali



● Bamako

chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 1 240
- Population en milliers (2006) : 13 918
- PIB par habitant, valorisation dollars PPA (2006) : 994
- Espérance de vie (2006) : 49
- Taux d'analphabétisme (2006) : 81

Mali

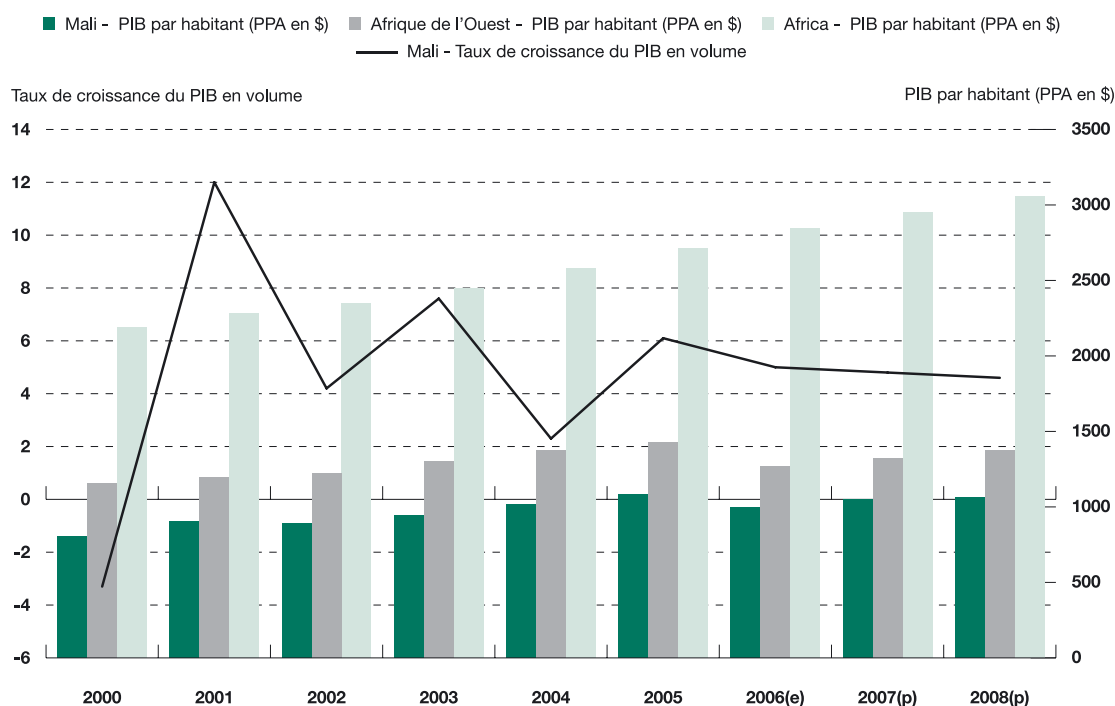


LES PERSPECTIVES DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE au Mali demeurent favorables. Après un taux enregistré du produit intérieur brut (PIB) réel de 6 pour cent en 2005, la croissance est estimée à 5 pour cent en 2006 et devrait se situer aux environs de 4.7 pour cent par an en 2007 et 2008. L'expansion est due principalement à l'accroissement de la production minière et à une forte hausse de la production vivrière. Les bonnes perspectives s'expliquent également par une hausse de la demande intérieure, favorisée par l'investissement public et privé, surtout en 2006.

Un nouveau Document stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR) couvrira la période 2007-11, la deuxième génération du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) devant combler les insuffisances identifiées du premier CSLP. Parmi ces insuffisances, on peut relever le manque de cohérence explicite entre le CSLP, les stratégies sectorielles/thématiques et le budget de l'État.

En dépit d'un ralentissement de la production de coton, le secteur primaire a progressé de 5.1 pour cent en volume grâce aux bonnes conditions climatiques et aux mesures de lutte antiacridienne.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (dollars PPA à prix courants)



Source : Données du FMI et de la Direction nationale de la statistique et de l'informatique (DNSI) ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

<http://dx.doi.org/10.1787/228112786253>

Développements économiques récents

En 2005, le secteur primaire a enregistré une croissance en volume de 5.1 pour cent. Le niveau de production totale des cultures vivrières s'établit à 3 367 200 tonnes (mil, sorgho, riz paddy et maïs), soit une hausse de 18.4 pour cent en 2005/06, supérieure à celle de 16.3 pour cent enregistrée au cours de la campagne précédente. La production d'arachide est quasiment stable à 212 200 tonnes. Ces bons résultats s'expliquent par des conditions climatiques plus favorables, les mesures de lutte anti-acridienne prises par le gouvernement, ainsi que l'exécution, par les autorités, du programme d'aménagement de périmètres irrigués et de diffusion des variétés améliorées de riz et de maïs.

L'agriculture de rente reste dominée par le coton. Concernant cette filière, la production de la campagne 2005/06 serait en baisse de 8.3 pour cent par rapport à 2004/05, pour un niveau de 536 700 tonnes. Cette diminution de la production cotonnière est liée à la chute du prix d'achat aux producteurs, passé de 210 à 160 francs CFA le kilo. Le secteur de l'élevage a affiché un taux de croissance réel estimé à 4.3 pour cent, traduisant la meilleure situation des pâturages en 2005. Traditionnellement, les bêtes sont vendues sur pied dans les principaux marchés de la sous-région, principalement la Côte d'Ivoire.

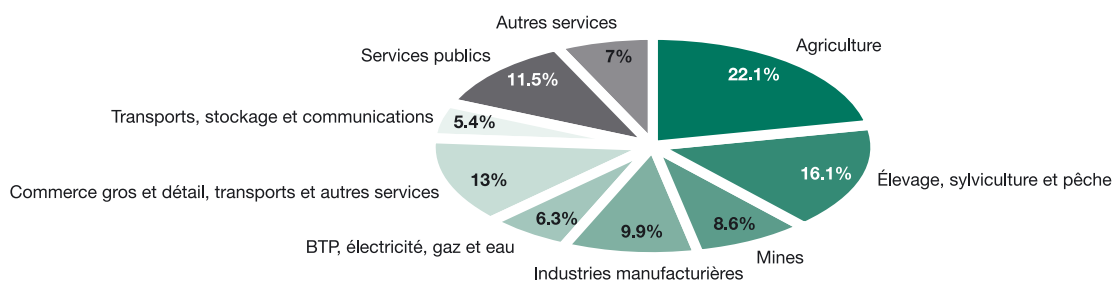
La production d'or, estimée à 49.1 tonnes, a enregistré une hausse de 10 pour cent du fait de la progression des extractions pratiquées dans la mine de

Morila et de l'entrée en activité de la mine de Loulo en novembre 2005. Dans les derniers mois de l'année 2005, de nouveaux gisements ont été mis en exploitation dans le sud et l'ouest du pays. Deux nouvelles mines, Tabakoto et Kalana, devraient ouvrir en 2006/07. Depuis 2005, le Mali est le troisième producteur d'or du continent, derrière l'Afrique du Sud et le Ghana. Le secteur attire de plus en plus d'investisseurs. Concernant la seule année 2005, sur 102 permis de recherche minière délivrés, 87 concernaient l'or. Cependant, compte tenu des exonérations accordées par le code minier, la contribution de ce secteur aux recettes fiscales demeure limitée (environ 40 milliards de francs CFA). Des possibilités de diversification existent avec le phosphate, le lithium, la bauxite ou le fer. Par ailleurs, le consortium Baraka Mali Venture (BMV) et des partenaires financiers mauritaniens, européens et australiens ont signé une convention dite de partage de production sur cinq des quinze blocs de recherche pétrolière situés dans le nord. Les premiers barils de pétrole sont attendus en 2008, sans que les modalités d'évacuation soient complètement arrêtées.

Le secteur secondaire représente, en 2005, 17 pour cent du PIB. Il a enregistré une croissance réelle de 6 pour cent, contre 2.7 pour cent l'année précédente. Cette accélération du rythme de croissance résulte de la bonne tenue dans les sous-secteurs du bâtiment et des travaux publics (BTP). L'industrie manufacturière a marqué, elle, une récession.

Le secteur industriel demeure modeste, avec moins de 5 pour cent des 243 entreprises déclarées et enregistrées lors du recensement 2003. Il est confronté

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2005 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données de la Direction nationale de la statistique et de l'informatique (DNSI).

<http://dx.doi.org/10.1787/473120015701>

à un environnement des affaires difficile – le rapport *Doing business 2006* de la Banque mondiale classe le Mali au 146^e rang sur 155 – et à la concurrence du secteur informel qui profite de la contrefaçon ou de la fraude (motos, pneus). Le coût des facteurs, notamment de l'électricité ou des transports, constitue également un handicap. Les besoins du Mali en énergie électrique sont désormais supérieurs à sa quote-part dans la production du barrage de Manantali. Le retrait, en octobre 2005, de Saur international (groupe Bouygues) comme actionnaire principal de la société Énergie du Mali (EDM) souligne les difficultés à définir une politique énergétique.

L'agro-industrie au Mali représente environ 45 pour cent de l'activité industrielle du pays. Le secteur se caractérise par la présence de grands importateurs en situation de quasi-monopole. Huilerie cotonnière du Mali (Huicoma), qui assure la production d'huile de coton, est la première entreprise agro-alimentaire du pays. Il faut signaler la présence des usines de la Compagnie malienne de développement des textiles (CMDT) et aussi les usines textiles qui utilisent moins de 10 pour cent de la production de la CMDT (la Comatex et l'Itema devenue Bakatex). Seule la production locale de boissons est relativement diversifiée : deux unités de production d'eau minérale (Le Lido SA et Diago), une brasserie (Bramali) et quatre usines produisant des boissons gazeuses et des jus de fruits. Une seule minoterie, les Grands moulins du

Mali (GMM), est active à Bamako. On trouve également une confiserie, trois unités de production de pâtes et de biscuits, un grand nombre de boulangeries artisanales, ainsi que quelques unités de transformation de lait. En 2004, le Président Amadou Toumani Touré a affirmé sa volonté de faire de l'agro-industrie la priorité de son programme d'investissements. Un marché pourrait donc s'ouvrir pour les investisseurs étrangers, notamment dans le domaine de la transformation de fruits et de légumes et la production de sucre. Le projet sucrier de Markala vise au développement de la culture de canne à sucre dans la région de Ségou et à la construction d'une usine de traitement. Par ailleurs, la société mixte Sukala envisage de créer une nouvelle unité de production de sucre, qui pourrait entrer en activité en 2007.

La bonne tenue des activités dans les sous-secteurs du BTP, ainsi que dans l'énergie ont impulsé le taux de croissance du secteur secondaire, malgré la baisse prévue de la production des industries manufacturières. La poursuite de la mise en œuvre des grands programmes dans les domaines de la santé, de l'éducation et des infrastructures rurales explique en grande partie le niveau élevé de la croissance dans le BTP. Il était prévu, pour l'année 2006, la construction de voies bitumées à l'intérieur du pays dans le cadre de la politique de désenclavement extérieur du Mali (près de 26 milliards de francs CFA), la poursuite de la construction de la cité administrative (7 milliards) et des travaux de construction du pont de GAO (5.9 milliards).

Tableau 1 - Composantes de la demande

	1998	2005	2006(e)	2007(p)	2008(p)
	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume		
Formation brute de capital	19.8	21.1	10.0	5.4	5.7
Publique	7.4	7.0	10.0	5.2	5.0
Privée	12.4	14.2	10.0	5.5	6.0
Consommation finale	87.9	82.7	2.1	3.4	4.3
Publique	18.7	17.1	7.0	5.6	5.6
Privée	69.1	65.6	1.1	2.9	4.1
Solde extérieur	-7.7	-3.8			
Exportations	21.3	24.8	9.0	6.2	5.0
Importations	-28.9	-28.6	6.4	3.3	5.2

Source : Données du FMI et de la Direction nationale de la statistique et de l'informatique (DNSI) ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

<http://dx.doi.org/10.1787/660483866380>

Le secteur tertiaire devrait tirer profit de la poursuite de l'extension du réseau de téléphonie mobile à travers les investissements des sociétés Malitel et Ikatel (Orange), la création d'une nouvelle compagnie aérienne (Cam) et le développement des activités de la société ferroviaire Transrail SA. Par ailleurs, les activités de la Banque régionale de solidarité (BRS Mali) et de la banque Atlantique Mali devraient s'accroître en 2006.

Du côté de la demande, la croissance des investissements a connu une légère baisse dans le secteur privé en 2005, comparé à 2004, malgré l'implantation de la mine d'or de Loulo et la promotion de l'habitat, encouragée par l'activité intense des sociétés immobilières dans les grandes villes. En 2006, une légère reprise de l'investissement, surtout privé, est attendue. La consommation totale a connu un ralentissement en 2005 (1.7 pour cent en 2005 contre 4.9 pour cent en 2004), en raison d'une mauvaise campagne agricole. Le ralentissement de la demande finale s'est poursuivi en 2006. La consommation des ménages demeure dominante, car elle constitue environ 80 pour cent de la consommation finale totale.

Politique macro-économique

Politique budgétaire

Selon les estimations, les recettes totales et les dons sont en hausse de 12.3 pour cent, passant de 621.6 milliards de francs CFA en 2005 à 698.2 milliards en 2006. Les recettes totales seules ont atteint 535.7 milliards de francs CFA en 2006, soit une augmentation de 5.7 pour cent. La même tendance est observée au niveau des recettes fiscales, lesquelles ont augmenté de 5.3 pour cent pour s'établir à 470 milliards en 2006. La pression fiscale s'élève à 14.6 pour cent, accusant une baisse de 0.8 point par rapport à 2005, faute d'efforts supplémentaires de la part des services de recouvrement. À cet égard, le taux de pression fiscale resterait inférieur à la norme communautaire de 17 pour cent minimum. Le niveau des dons en 2006 est estimé à 162.5 milliards de francs CFA, en hausse de 41.3 pour cent.

Les dépenses totales et les prêts nets sont passés de 712.3 milliards de francs CFA en 2005 à 808.8 milliards en 2006, soit une hausse de 13.5 pour cent. Les dépenses courantes ont atteint 457.8 milliards en 2006, en augmentation de 8.6 pour cent par rapport à l'année précédente. La part des dépenses en capital est passée de 268.1 milliards de francs CFA en 2005 à 356.6 milliards en 2006, soit une hausse de 33 pour cent. Une augmentation de 8.1 pour cent de la masse salariale est prévue en 2006. Celle-ci passerait de 137.8 milliards en 2005 à 149 milliards de francs CFA l'année suivante.

Pour l'année 2006, le déficit des opérations financières de l'État, base engagements, hors dons, s'est élevé à 48.9 milliards à fin juin 2006, soit une détérioration de 3.4 milliards par rapport au solde enregistré à la même période de l'année précédente. Comparativement aux prévisions initiales, la situation des finances publiques se dégraderait davantage. Sur la base des données disponibles, l'exécution des opérations financières de l'État se solde par une réduction du déficit global, base engagements, hors dons, en 2006 par rapport à 2005 et se stabilise par la suite en 2007 et 2008. Cette évolution est essentiellement imputable à la hausse des dépenses en capital, en rapport notamment avec l'accroissement des ressources disponibles lié à l'allègement de la dette à l'égard du FMI, dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Le niveau d'exécution des dépenses courantes est demeuré quasi-stable d'une année à l'autre, tandis que les dépenses en capital se sont inscrites en hausse en 2006. Les recettes fiscales sont aussi en progression en 2006 par rapport aux réalisations à la même période de l'année précédente.

Selon le programme de convergence 2006 de l'État du Mali, les prévisions de recettes sont fondées sur l'informatisation du service des impôts, qui devrait se traduire par une amélioration des recouvrements de la taxe à la valeur ajoutée (TVA) intérieure. En outre, les mesures mises en œuvre à la fin 2005, notamment la suppression des exonérations sur les véhicules neufs, l'introduction d'un régime fiscal simplifié pour les petites entreprises et la suppression des exonérations d'impôt concernant la Banque nationale de développement

agricole (BNDA), devront produire pleinement leurs effets en 2006. Il est prévu également de taxer les importations de produits en régimes économique ou suspensif provenant des pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et d'introduire, suivant le décret adopté en décembre 2005, un nouveau mécanisme de fixation des prix des hydrocarbures, lié à l'évolution des cours mondiaux et conforme à la législation communautaire en matière de prélèvement sur les produits pétroliers importés.

Au niveau de l'administration fiscale, la mise en œuvre du plan d'action du service des impôts sera renforcée, de même que le système de vérification des comptabilités sur place. L'affectation des dépenses favorise une orientation de l'aide extérieure vers les investissements. Les dépenses d'investissement sur ressources intérieures visent en priorité à accroître les allocations aux secteurs de l'éducation, de la santé, des infrastructures et le renforcement des capacités institutionnelles.

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1998	2003	2004	2005	2006(e)	2007(p)	2008(p)
Recettes totales (avec dons)^a	20.0	21.9	21.2	21.6	22.7	22.6	22.4
Recettes fiscales	12.8	14.2	14.9	15.5	15.5	15.5	15.7
Dons	5.2	4.7	3.9	4.0	5.1	5.0	4.5
Dépenses totales (et prêts nets)^a	22.3	23.2	23.8	24.8	24.4	24.4	24.9
Dépenses courantes	11.2	14.4	14.9	14.7	14.9	14.7	14.9
<i>Sans les intérêts</i>	<i>10.5</i>	<i>13.7</i>	<i>14.3</i>	<i>14.0</i>	<i>14.3</i>	<i>14.2</i>	<i>14.6</i>
Salaires	3.5	4.3	4.6	4.8	4.6	4.5	4.6
Paievements d'intérêts	0.7	0.8	0.7	0.6	0.6	0.5	0.3
Dépenses en capital	11.3	8.9	9.2	9.3	9.7	9.6	9.8
Solde primaire	-1.6	-0.6	-1.9	-2.5	-1.1	-1.3	-2.2
Solde global	-2.3	-1.3	-2.6	-3.2	-1.7	-1.8	-2.5

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données du FMI et de la Direction nationale de la statistique et de l'informatique (DNSI) ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

<http://dx.doi.org/10.1787/180455035174>

Politique monétaire

Les politiques monétaire et de crédit sont conduites au niveau régional par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dont l'objectif principal est de préserver la parité entre le franc CFA et l'euro et de contrôler l'inflation. Des politiques monétaires rigoureuses dans la zone sont donc pratiquées, à l'image de celle de la Banque centrale européenne (BCE), avec un niveau approprié de réserves internationales. La seule différence réside dans le fait que la BCEAO prend en compte la situation économique de ses pays membres dans l'élaboration de sa politique monétaire. Les prévisions à fin décembre 2006 indiquent un accroissement de la masse monétaire, suite à une augmentation des avoirs extérieurs nets et du crédit intérieur. La masse monétaire est projetée à 902.8 milliards de francs CFA à fin décembre 2006, en hausse de 7.3 pour cent par rapport à son niveau

de fin 2005. Le crédit à l'économie est estimé à 564.5 milliards de francs CFA en 2006, soit une hausse de 14.5 pour cent par rapport à 2005. Cette évolution s'explique par la hausse considérable des crédits ordinaires.

Au Mali, les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires sont en hausse de 27.9 milliards pour s'établir à 492.4 milliards de francs CFA à fin juin 2006 contre 464.5 milliards le mois précédent. Cette augmentation est essentiellement liée à celle de 26.5 milliards des avoirs de la Banque centrale. En glissement annuel, la position extérieure nette des institutions monétaires a augmenté de 110 milliards. L'encours du crédit intérieur est ressorti à 375.5 milliards de francs CFA à fin juin 2006 contre 397 milliards le mois précédent, soit une baisse de 21.5 milliards. Cette situation s'explique par l'amélioration de la position nette du gouvernement de 24.2 milliards. En glissement

annuel, les crédits intérieurs à l'économie ont enregistré une baisse de 23.6 milliards ou 4.8 pour cent.

En relation avec la hausse des prix des produits alimentaires, des produits pétroliers et des services des transports, le taux d'inflation moyen a atteint 3.3 pour cent entre janvier et mai 2006, contre 5 pour cent au cours de la même période de l'année 2005. Les prévisions révisées font état d'une décélération pour le reste de l'année 2006, en lien avec l'amélioration attendue de la production céréalière et les initiatives du gouvernement visant la réduction des prix des biens et services de première nécessité, notamment l'eau et l'électricité. L'inflation moyenne en 2006 est estimée à 2.1 pour cent contre 1.6 pour cent initialement et 6.4 pour cent atteint en 2005, selon la BCEAO.

Position extérieure

Les échanges extérieurs sont caractérisés par une diminution du déficit extérieur courant, hors transferts officiels, établi à 6.3 pour cent du PIB. Ce mouvement s'explique par l'augmentation des exportations, notamment de 46 pour cent des ventes d'or, liées à la hausse des prix et de la production. En 2006, selon le

Fonds monétaire international (FMI), les termes de l'échange devraient s'apprécier de 14 pour cent ; la forte hausse des cours de l'or compensant l'élévation des cours du pétrole importé. La part de l'or dans le total des exportations était de 65 pour cent en 2005. Les stratégies de l'État pour améliorer le solde extérieur courant consistent à mettre en œuvre un certain nombre de politiques et de réformes structurelles destinées à améliorer l'efficacité et la compétitivité de la filière coton et du secteur bancaire. L'amélioration prévue des termes de l'échange devrait favoriser un redressement des exportations et partant, une réduction du déficit courant de la balance des paiements. Les autorités ont lancé, en octobre 2005, un programme pour la compétitivité et la diversification agricole avec comme objectifs la transformation et la commercialisation de produits maraîchers (tomates, mangues, haricots verts) en direction des marchés européen et américain. L'augmentation des prix du pétrole, en renchérissant le coût du fret aérien, peut constituer un obstacle au développement de ces filières d'exportation.

Le Mali a conclu, le 23 juin 2004, un nouveau programme dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC), couvrant la

Tableau 3 - Comptes courants (pourcentage du PIB)

	1998	2003	2004	2005	2006(e)	2007(p)	2008(p)
Balance commerciale	0.3	-1.4	-2.3	-2.3	1.8	3.4	1.9
Exportations de biens (f.o.b.)	19.4	22.0	19.6	20.3	24.8	25.0	23.8
Importations de biens (f.o.b.)	-19.1	-23.4	-21.9	-22.5	-23.0	-21.6	-21.9
Services	-9.1	-6.1	-5.8	0.0	-1.8	-1.8	-2.0
Revenu des facteurs	-1.7	-3.8	-3.9	-4.0	-3.6	-4.4	-5.3
Transferts courants	3.9	4.9	3.9	4.1	3.7	3.1	3.1
Solde des comptes courants	-6.6	-6.4	-8.2	-2.2	0.0	0.3	-2.2

Source : Données de la BCEAO et du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

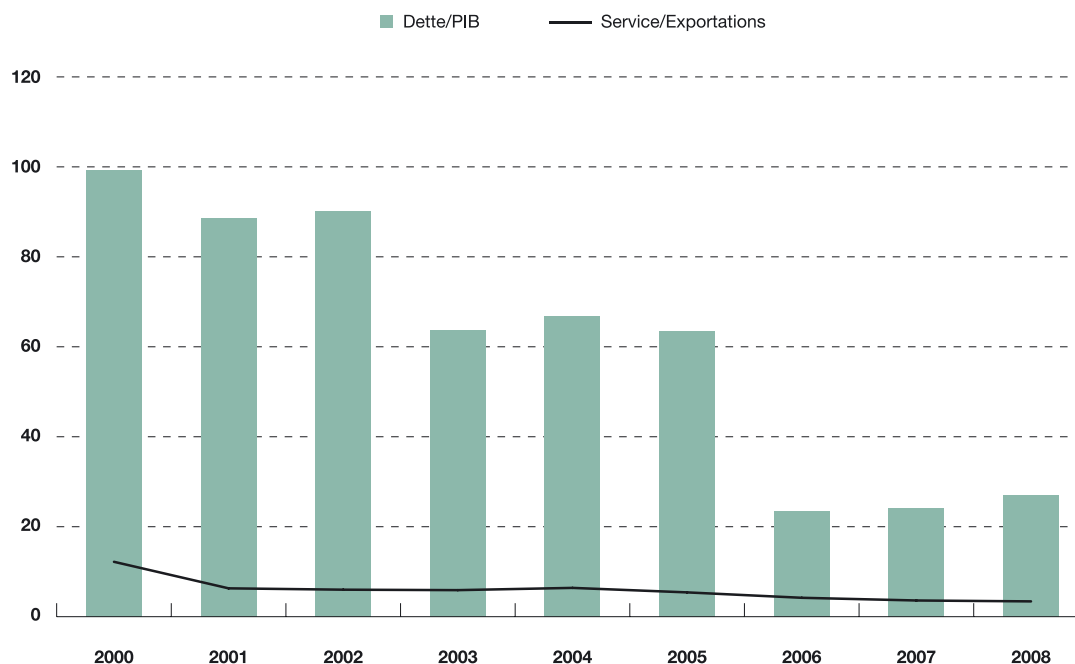
<http://dx.doi.org/10.1787/533600518740>

période 2004-07, pour un montant de 9.33 millions de DTS (Droits de tirages spéciaux). La Banque mondiale a adopté, depuis 2003, une Stratégie d'assistance pour le Mali (CAS) : pour la période 2004-06, l'aide devrait atteindre 400 millions de dollars, dont 30 pour cent de dons.

Le Mali a atteint son point d'achèvement de la phase renforcée de l'Initiative pour les pays pauvres

très endettés (PPTE) en février 2003. Passé devant le Club de Paris en mars 2003, le pays s'est vu annuler la totalité de la dette éligible. Depuis 2000, le Mali avait commencé à mobiliser les ressources PPTE. Ainsi, sur la période 2000-04, il a mobilisé un montant d'environ 112 milliards de francs CFA répartis comme suit : 2.6 milliards en 2000 ; 23 milliards en 2001 ; 27.5 milliards en 2002 ; 30.1 milliards en 2003 ; 28.6 milliards en 2004.

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

<http://dx.doi.org/10.1787/166688541856>

385

Le Mali, dont 68.5 pour cent de la dette est contractée auprès de créanciers multilatéraux, figure parmi les pays qui bénéficient, à la suite de la décision des chefs d'États du G8 de juillet 2005, de l'annulation de leur dette vis à vis des institutions multilatérales. Avec la mise en œuvre, à partir de janvier 2006, de ces annulations, la dette du Mali ne devrait plus représenter que 15 pour cent du PIB et son service ne mobiliserait plus que 4 pour cent du niveau de ses exportations. La dette est considérée comme soutenable car le stock d'arriérés extérieurs a été entièrement résorbé en 1994, et depuis, toutes les échéances sont respectées, tant en ce qui concerne l'intérêt que l'amortissement. De même, le stock d'arriérés intérieurs a été totalement apuré à la fin 1999 et aucune accumulation n'est enregistrée depuis cette date. L'annulation totale au titre de l'IADM pour 2006 serait de 1 085.2 milliards de francs CFA, auxquels il faut ajouter l'annulation au titre de l'initiative PPTE de 20.5 milliards. De ce fait, l'encours total de la dette à fin 2006 serait ramené à 745.7 milliards de francs CFA. Ainsi le ratio de l'encours de la dette publique sur le PIB serait de 23.2 pour cent contre 60 pour cent en 2005.

D'après le programme pluriannuel 2006-08, l'encours prévisionnel de la dette, hors allègements, passera de 1 736 milliards de francs CFA en 2006 à 1 811 milliards de francs CFA en 2007 pour atteindre 1 843 milliards en 2008. Sur la période 2006-08, il est attendu environ 78.7 milliards de francs CFA de ressources supplémentaires, réparties comme suit : 25.9 milliards en 2006 ; 26.6 milliards en 2007 et 26.2 milliards en 2008. Les ressources attendues seront utilisées dans le cadre du budget de l'État pour la réalisation des projets de réduction de la pauvreté.

Questions structurelles

Développements récents

Au niveau du secteur public, plusieurs réformes ont été entreprises, qui marquent l'engagement de l'État du Mali dans le processus de bonne gouvernance. Le rapport du Vérificateur général, chargé du contrôle de la régularité et de la sincérité des recettes et dépenses publiques, a livré les conclusions de missions d'enquêtes

réalisées entre 2004 et 2006, notamment sur la collecte et le reversement de la TVA, sur les droits de douanes et taxes rattachées, sur les hydrocarbures et sur les marchés publics. Concernant la collecte et le reversement de la TVA et des taxes assimilées, les enquêtes ont permis de mettre à jour des minorations importantes de recettes de l'État à hauteur de 13 milliards de francs CFA. Parallèlement, la société civile s'organise progressivement, afin d'apporter sa contribution dans la lutte contre la corruption et la délinquance financière. Diverses associations ont vu le jour dont *i) Transparency Mali*, *ii) l'Observatoire national de lutte contre la corruption*, *iii) le Réseau des journalistes maliens contre la corruption*, etc.

Le gouvernement malien a entrepris en octobre 2005 une étude du système d'indemnités et de primes liées aux salaires, afin d'évaluer les systèmes de motivation. L'achèvement de cette étude était prévu pour décembre 2005. Le rapport sur la révision des critères d'allocation des ressources du filet de sécurité sociale a été finalisé en octobre 2005. L'étude actuarielle provisoire de la Caisse de retraite du Mali (CRM), le système de pension de la fonction publique, a montré qu'en l'absence de réforme le déficit d'exploitation de cette structure augmentera et atteindra des niveaux insoutenables. À l'issue de consultations avec les partenaires sociaux, un Comité interministériel a proposé, en mai 2006, au Conseil supérieur de la fonction publique, un ensemble de réformes visant à réduire progressivement le déficit financier de la CRM à moyen terme. Compte tenu de l'importance de ces réformes pour les perspectives budgétaires à moyen terme, l'État s'est engagé à soumettre à l'Assemblée nationale une législation qui permettra d'entreprendre les réformes nécessaires en vue de rétablir l'équilibre financier de la CRM d'ici 2010.

Les autorités ont également entamé la mise en œuvre d'un plan d'action à moyen terme destiné à améliorer la gestion des finances publiques en essayant, notamment, de limiter les exonérations fiscales prévues par le code minier et le code des investissements. Pour la période 2006-08, l'État s'est engagé avec les partenaires à renforcer la fonction d'audit, la fonction de contrôle dans la passation des marchés et l'obligation

de rendre compte pour les dépenses au niveau régional. Il prévoit aussi d'étendre le réseau informatique du Trésor public et d'élargir la couverture des comptes budgétaires.

L'État poursuit également sa politique de privatisation en vue d'accroître le rôle du secteur privé dans l'économie et renforcer en même temps les politiques budgétaires. Les autorités maliennes se sont engagées à boucler la privatisation de la CMDT d'ici 2008. Elles ont présenté un nouveau calendrier qui repousse la privatisation totale de la compagnie de 2006 à 2008 afin de mieux préparer les producteurs et le secteur privé aux changements fondamentaux à venir. Par ailleurs, le nouveau mécanisme de fixation des prix aux producteurs est entré en vigueur en mai 2005, pour la campagne 2005/06. Le 6 mars 2006, le conseil des ministres a décidé du principe d'un zonage prévoyant la création de quatre sociétés privées d'égrenage. Le schéma opérationnel devait être soumis pour approbation du conseil des ministres en septembre 2006.

Après de nombreuses difficultés, la privatisation de Huicoma, autorisée par une loi du 27 février 1988, est finalisée. L'État malien a décidé de céder cette société à un investisseur malien pour 9 milliards de francs CFA. Ce fut la principale avancée en terme de privatisation en 2005.

Le plan de privatisation de la Société des télécommunications du Mali (Sotelma) a été mis au point par les autorités maliennes sous l'égide de la Commission de régulation des télécoms. La privatisation à hauteur de 51 pour cent de Sotelma était initialement prévue pour 2004, mais elle a été repoussée pour être achevée au plus tard en 2007. La Sotelma et sa filiale de téléphonie mobile Malitel seront privatisées ensemble et cédées au même repreneur.

Le secteur de l'eau et de l'énergie est en crise depuis 2005. Ce secteur est exploité par un seul fournisseur, EDM SA, qui a été privatisé en 2000 pour être cédé au groupe Bouygues. En octobre 2005, la société Finagestion (groupes Bouygues) a pris la décision de se retirer du capital d'EDM SA en vendant ses parts à ses partenaires au sein d'EDM, *Industrial*

Promotion Services (IPS/WA), filiale du fond Aga Khan pour le développement, et l'État du Mali. Cette décision fait suite aux divergences entre le gouvernement et le concessionnaire privé, portant sur le niveau des tarifs, et aussi sur le plan de développement de l'offre énergétique et la réalisation des investissements nécessaires. La « re-nationalisation » de ce secteur a été concrétisée par le dernier conseil d'administration de la société Finagestion. L'État malien aurait récupéré, pour 200 millions d'euros, la plus grande part, passant de 40 pour cent des actions à 66 pour cent de capital d'EDM. La société rencontre en ce moment des difficultés pour desservir en électricité et en eau ses 250 000 abonnés à travers le pays. En outre, EDM serait confrontée à une fraude massive et à un montant considérable d'impayés. Les manipulations de compteurs, les branchements clandestins d'eau et d'électricité auraient entraîné une perte de 10 millions d'euros (7 milliards de francs CFA) en un an à la société. Quant aux impayés, ils seraient de l'ordre de 15 millions d'euros (10 milliards de francs CFA). Les autorités d'EDM entendent opérer des contrôles suivis de campagnes de mobilisation massive pour inciter le public à ne pas frauder.

S'agissant de la restructuration du système bancaire dans le cadre du Projet de développement du secteur financier (PDSF), les privatisations de la Banque de développement du Mali (BDM SA) et de la Banque internationale du Mali (Bim SA) ont connu de nombreux retards. Un nouveau calendrier de privatisation de la Bim a été adopté en novembre 2004, à la suite de la levée de l'administration provisoire et de la mise en place d'une nouvelle équipe dirigeante. La privatisation de la Bim, initialement prévue pour le début 2005, a pris du retard et pourrait être remise en cause par le simple fait qu'aucune banque malienne ne serait en mesure de présenter une candidature crédible. Un appel d'offres relatif à la cession des parts de l'État dans la Bim devrait être réalisé. En ce qui concerne la BDM, il était envisagé de réaliser une vente conjointe des actions de l'État et de celles détenues par la BCEAO une fois que les deux parties prenantes auront accepté un plan d'actions commun. Par ailleurs, une restructuration de la Banque de l'habitat du Mali

(BHM) est envisagée, avec l'appui de la Banque mondiale. En novembre 2005, le gouvernement a opéré une recapitalisation de la BHM à travers la conversion de dépôts en fonds propres. Un audit du portefeuille des prêts non performants de l'ensemble des banques commerciales a été initié par le gouvernement, afin de mettre en œuvre un plan d'action destiné à assainir les bilans des établissements de crédits.

Le Mali dispose d'un important potentiel touristique. Selon les statistiques disponibles, 244 établissements totalisent 3 927 chambres pour 5 066 lits. Le gouvernement entend développer son réseau hôtelier, avec notamment le projet de construction d'un hôtel Ibis du groupe Accor à Mopti pour l'année 2005 ou le projet d'extension de la résidence Komé à Bamako. La loi du 3 juin 2002 offre en outre des avantages spéciaux aux entreprises touristiques, tels que l'exonération de patente, de taxe sur les bénéfices commerciaux et des droits de douane sur les équipements. Sur le plan institutionnel, différents décrets destinés à accroître la fréquentation touristique d'ici à 2007 ont été adoptés. La Compagnie aérienne du Mali (Cam), récemment créée, devait relier Paris depuis la fin de l'année 2005.

En matière d'infrastructures, l'État a engagé des investissements importants ; de nombreux projets, déjà financés, sont programmés pour la période 2005-10. Le pays a démarré, avec l'appui financier de l'Union européenne, la réhabilitation de corridors routiers menant aux principaux ports de la sous-région : Dakar, Nouakchott et Conakry. Parallèlement à ces grands axes, 2 000 km de routes intérieures, dont 670 financés par la Banque mondiale, devaient être livrés pour l'essentiel en 2006. Dans cette même logique de désenclavement a été créée une Autorité routière, consacrant la privatisation de l'entretien routier par suppression des travaux en régie et transfert à l'entreprise des travaux de maintenance.

Accès à l'eau potable et à l'assainissement

Le Mali dispose d'un important potentiel de ressources en eau, constituées par les eaux de surface pérennes, les eaux de surface non pérennes et les eaux

souterraines. Ces ressources sont très largement supérieures aux besoins. Bien gérées, elles devraient donc permettre à terme de les satisfaire. Cependant, elles sont très inégalement réparties sur le territoire national.

Dans le cadre du plan d'action sous-régional de gestion intégrée des ressources en eau (Gire), le gouvernement malien a mis en place, au niveau national, un mécanisme institutionnel de définition et de mise en œuvre de la Gire. Elle se fera par le biais des comités locaux et des agences de gestion des bassins, avec une forte participation des populations. Dans le cadre de ce processus, le Partenariat national de l'eau du Mali, créé en 2003, est une association de mobilisation sociale, d'échanges d'information, de formation et d'action pour l'application des principes de la Gire. C'est le point focal du Partenariat mondial de l'eau (GWP) au Mali.

La Stratégie nationale de développement de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement (AEPA) en milieu rural et semi-urbain du Mali, adoptée en mars 2000, constitue le cadre de base de tous les programmes et projets du secteur. Avec la lettre de politique sectorielle de l'eau potable et de l'électricité (1999) et l'ordonnance portant organisation du service public de l'eau potable (mars 2000), le gouvernement a affirmé sa volonté de désengager l'État des tâches opérationnelles et de renforcer ses capacités de planification et de régulation, tout en assurant une mission d'appui-conseil auprès des acteurs. Ainsi, l'État transfère ses compétences de maîtrise d'ouvrage du service public de l'eau potable et de l'assainissement aux collectivités territoriales. L'État garde cependant un rôle important pour encourager la fixation de tarifs de services à leur coût économique. En juillet 2006, on comptait 301 communes ayant bénéficié du transfert des compétences. Plus de 250 contrats de délégation de gestion ont été signés entre les communes et les exploitants, en large majorité des associations formelles d'usagers.

Le code de l'eau, adopté en janvier 2002, précise les modalités de gestion et de protection des ressources en déterminant les droits et les obligations de l'État, des collectivités territoriales et des usagers. Il préconise la mise en place d'un fonds de développement du service public de l'eau et crée un conseil national, des

conseils régionaux et locaux, des comités de bassins chargés d'émettre des avis et faire des propositions sur la gestion des ressources en eau et sur les projets d'aménagement. En plus des éléments de politique mis en place depuis plus de 10 ans, l'élément central de la stratégie actuelle du gouvernement est le Plan national d'accès à l'eau (PNAE), élaboré à partir de 2003, et accompagné en 2004 d'une « Initiative pour l'accès à l'eau » inspirée en partie par la Banque africaine de développement (BAfD). Début 2005, le gouvernement a envisagé la création d'une agence d'exécution des projets, l'Agence malienne pour l'eau et l'assainissement (Amepe), plus autonome sur le plan budgétaire et statutaire et qui reprendrait une grande partie des fonctions actuelles de la Direction nationale de l'hydraulique (DNH). Cette nouvelle institution devrait permettre de simplifier et d'accélérer les procédures de mise en œuvre des projets, sans aliéner la maîtrise d'ouvrage communale.

L'ensemble du secteur de l'eau est placé sous la responsabilité du ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau (MMEE), dont la structure opérationnelle est la DNH. Le MMEE a en charge la coordination interministérielle, ainsi que l'ensemble de la politique dans le secteur. Il est chargé de veiller au développement et à la gestion des ressources en eau, en vue d'assurer la couverture des besoins du pays et de réaliser les études et les travaux d'aménagement, de conservation et de protection des eaux de surface et souterraines, à l'exception des aménagements hydro-agricoles. L'assainissement est en revanche une compétence partagée entre la DNH, le ministère de l'Environnement et celui de la Santé. La DNH a pour mission l'élaboration des éléments de la politique nationale en matière d'hydraulique, la coordination et le contrôle technique par les services régionaux, sub-régionaux et des services rattachés. Ces derniers concourent à la mise en œuvre de cette politique et à la planification au niveau national et régional du développement du service public de l'eau potable, en lien direct avec les collectivités territoriales, maître d'ouvrage du service.

En milieu rural et semi-urbain (les petites villes), l'acteur de référence est la DNH, au travers de ses antennes régionales, les directions régionales de

l'hydraulique et de l'énergie (DRHE) et sous régionales, le service sub-régional de l'hydraulique et de l'énergie (SSRHE), qui sont cependant loin d'être tous opérationnels. Un cadre institutionnel pour le service public de l'eau potable dans les centres ruraux et semi-urbains a été testé et mis en place suite à de nombreuses concertations avec des représentants de l'ensemble des acteurs du secteur.

Dans certaines grandes villes (16 villes seulement sont concernées) l'acteur de référence est EDM SA (également en charge de la distribution de l'énergie, mais sur un périmètre plus large). Pour assurer la régulation du secteur de l'adduction d'eau potable (AEP) en milieu urbain, l'État a mis en place la commission de régulation de l'électricité et de l'eau (CREE).

Le taux de couverture est très inégal sur le plan géographique ; certaines régions étant pénalisées par des contraintes fortes (isolement, très faibles densités), qui rendent l'organisation des filières d'entretien et de maintenance extrêmement problématique (qu'il s'agisse de pompes manuelles ou de petits réseaux). Ainsi, le taux d'accès à l'eau de robinet qui était de 6.4 pour cent en 2001 est passé à 8.6 pour cent en 2005. Celui d'accès à l'eau potable à partir des bornes fontaines est passé de 7.23 pour cent à 8.5 pour cent sur la même période. Le taux d'accès à l'eau potable à partir du réseau EDM est, quant à lui, passé de 13.6 pour cent à 17.1 pour cent de 2001 à 2005. En milieu urbain, ce taux (réseau EDM) est passé de 50.9 pour cent à 56.7 pour cent sur la période. Ainsi, le taux d'accès à l'eau potable dans l'ensemble des centres urbains et semi-urbain est passé de 58.7 pour cent en 2001 à 70.2 pour cent en 2005. En milieu rural, le taux d'accès à l'eau potable a progressé, passant de 46.4 pour cent en 2001 à 64.3 pour cent en 2005. En tenant compte des différents niveaux d'accès ci-dessus, le taux de couverture national en eau potable a augmenté de 49.9 pour cent en 2001 à 66.1 pour cent en 2005.

En matière d'assainissement, les seules données disponibles sur l'accès aux services d'assainissement sont celles de l'Enquête démographique et de santé 2001 (EDSIII). Selon cette enquête, 62 pour cent des ménages utilisent des installations très sommaires,

10 pour cent utilisent des latrines améliorées et 23 pour cent des ménages ne possèdent pas de toilettes, avec une très forte différence entre le milieu urbain et le milieu rural (30 pour cent d'usagers contre 2 pour cent). En matière d'assainissement liquide collectif (réseau d'égout), les seules zones raccordées sont le centre ville de Bamako et Koulouba, la zone industrielle et une faible partie de la ville de Ségou. Des mini réseaux d'égout à faible diamètre ont également été développés.

En ce qui concerne le financement, l'assainissement individuel reste l'option privilégiée. L'essentiel du financement est donc familial. Cependant, à travers l'Office malien de l'habitat, l'État accorde un appui au financement des mini-égouts. Ainsi, environ 139 millions de francs CFA ont été investis dans les mini-égouts de Bankoni et de Baco Djicoroni. A cela, s'ajoutent les investissements pour la réalisation des mini-égouts de Djenné et de Tombouctou. Dans le cas des mini réseaux, les institutions de micro-financement, les coopératives d'assainissement et les groupements d'intérêt économique ont été mis à contribution dans le schéma de financement, de gestion et de recouvrement des coûts. Le problème majeur reste le très faible taux de recouvrement des coûts (environ 20 pour cent).

Selon une estimation de l'Hydroconseil en 2005, l'investissement nécessaire pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) est estimé à environ 47 millions de dollars par an. Sur le plan opérationnel, l'important potentiel des ressources en eau subit une baisse croissante et une détérioration accentuée liées à la dégradation de l'environnement physique au Mali.

Au plan institutionnel, des lacunes restent à combler sur le plan de l'adaptation du cadre institutionnel et juridique. Elles concernent : *i*) le chevauchement des compétences entre directions dépendant de ministères différents et entre services d'un même ministère ; *ii*) l'insuffisance de concertation entre structures chargées de la planification des eaux et l'aménagement du territoire en grande partie du fait des chevauchements de compétences et *iii*) le manque de hiérarchie entre les actions entreprises.

Le Mali a consenti de gros efforts en matière d'investissement ces dernières années, mais le parc d'ouvrages est encore insuffisant, notamment en ce qui concerne les petits réseaux d'adduction destinés à équiper les villes de plus de 2 000 habitants. Jusqu'à présent, les interventions des bailleurs de fonds sont réalisées de façon éparse, sans aucune réelle coordination. Plus de vingt partenaires techniques et financiers (bi- et unilatéraux) participent au financement du secteur.

Un important Programme national d'infrastructures rurales (Pnir) comportant un volet AEPA est en cours d'exécution. Ce programme devrait couvrir la période 2001-10. Une première phase qui couvre la période 2001-05 est financée par l'Association internationale pour le développement (Ida) et le gouvernement du Mali. Cette première phase concerne, entre autres, la création de 1 300 points d'eau modernes, la réhabilitation de 800 forages et la réalisation de 25 adductions d'eau simplifiées dans les régions de Kayes, de Koulikoro, de Sikasso et de Ségou. Sur un montant total de 138 millions de dollars mobilisés dans le cadre de cette première phase du programme, 25,5 millions sont affectés à l'AEPA en milieu rural. Le conseil de surveillance de l'Agence française de développement (AFD) a approuvé en 2006 l'octroi d'une subvention de 6,1 millions d'euros au Mali pour le financement d'un projet d'adduction d'eau potable et d'assainissement dans des centres semi-urbains du sud Mali, où habitent plus de 5 000 personnes. Le projet devrait permettre la desserte en eau des populations à hauteur de 15 litres par jour et par personne pour les usagers des bornes-fontaines et 40 litres par jour et par personne pour les branchements particuliers.

Contexte politique et développement des ressources humaines

La situation politique, quoique stable, est marquée par la fièvre des préparatifs de l'élection présidentielle en 2007. Les partis politiques affichent déjà leur volonté de présenter un candidat pour briguer la magistrature suprême du pays. C'est cette fébrilité lors des préparatifs

des élections qui a été à la base de la vive réaction du gouvernement au classement du Mali au 175^e rang sur 177 pays au niveau de l'Indice de développement humain (IDH) du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud). En temps normal, ce classement serait un non-événement.

Dans l'optique de la décentralisation, le pays a fait le choix de la réforme des administrations publiques, en installant des autorités administratives locales et régionales (les collectivités territoriales décentralisées). L'objectif est de les responsabiliser à travers des organes élus pour la conception et le pilotage et de leur concéder la maîtrise d'ouvrage du développement régional et local. La mise en œuvre du CSLP II est l'occasion de se focaliser sur les difficultés qui entravent la marche du processus de décentralisation.

Dans le cadre de l'amélioration et de la modernisation de la gestion des finances publiques, le gouvernement a adopté, en avril 2005, un Plan d'action gouvernemental pour l'amélioration et la modernisation de la gestion des finances publiques (PAGAMGFP).

En ce qui concerne l'éducation de base, de grands progrès ont été réalisés en termes de couverture scolaire. De 2002 à 2005, le taux brut de scolarisation (TBS) mixte a connu un accroissement de 9,6 points de pourcentage (de 64,4 pour cent à 74 pour cent) et celui des filles un accroissement de 9,7 points de pourcentage (de 53,7 pour cent à 63,4 pour cent). Le taux d'alphabétisation des garçons est resté beaucoup plus élevé que celui des filles, en raison des pesanteurs socioculturelles. Le ratio élèves maître (Rem) est demeuré constant entre 2002 et 2004 (57 élèves/maître). En 2005, il enregistre un recul de 3 points atteignant le ratio de 54 élèves par maître. Cette évolution positive résulte d'importants investissements en infrastructures scolaires et de recrutements appréciables d'enseignants contractuels.

La réalisation des objectifs du CSLP en matière de santé et de population a été satisfaisante. L'extension de la couverture vaccinale DTCP3 des enfants de moins de un an (de 75 pour cent en 2002 à 91 pour cent en 2005) a été forte sur la durée de la période, et la

proportion de la population vivant dans un rayon de 5 km d'un centre de santé fonctionnel est passée de 44 pour cent en 2002 à 50 pour cent en 2005. Les principales contraintes rencontrées dans la mise en œuvre du Prodess II sont, entre autres, les retards dans l'application du décret relatif au transfert de compétences et de ressources de l'État aux collectivités territoriales, l'insuffisance de personnels qualifiés et d'équipements dans les CSCOM, ainsi que l'absence de cadre formel opérationnel de maintenance des équipements et des infrastructures.

Pour l'amélioration de l'accès à l'habitat, le gouvernement a mis en place une politique de l'urbanisme et de l'habitat, qui s'est traduite par l'élaboration d'un Schéma directeur d'urbanisme (SDU), le Programme national de logement (PNL) et la création de trois institutions de référence : *i*) la Banque de l'habitat du Mali (BHM), spécialisée dans le financement de l'habitat ; *ii*) l'Office malien de l'habitat (OMH), mécanisme de financement chargé d'accompagner la BHM dans sa politique de réduction du coût d'acquisition du logement et *iii*) le Fonds de garantie hypothécaire du Mali (FGHM), chargé de la garantie hypothécaire et du refinancement des banques et des établissements financiers opérant dans le domaine de l'habitat.

Dans le cadre de la promotion de l'emploi des jeunes, 2 000 volontaires ont été placés en stage dans les services publics. Cependant, le secteur primaire continue d'être le plus grand pourvoyeur d'emplois avec 83.4 pour cent des actifs occupés, alors que les secteurs secondaire et tertiaire emploient respectivement 4.1 pour cent et 12.5 pour cent des travailleurs. La situation de l'emploi au Mali, particulièrement l'emploi des jeunes, demeure une préoccupation majeure du gouvernement. La forte croissance démographique (environ 2.2 pour cent par an) accélère l'afflux de jeunes sur le marché du travail, pendant que l'urbanisation croissante alimentée par l'exode rural et le retour d'émigrés crée une forte demande d'emplois.

Au niveau du développement social, des efforts importants ont été enregistrés dans la mise en place des structures, de l'équipement et du dispositif législatif et

réglementaire en faveur des handicapés. L'appui aux personnes âgées pour l'accès aux services sociaux de base (soins de santé, prise en charge sociale) est effectué à travers l'exécution d'un plan d'action national. Des initiatives importantes ont été prises en direction des personnes démunies, notamment le financement des activités génératrices de revenus, la prise en charge médicale et la scolarisation des enfants en situation difficile.

Les défis relevés dans le CSLP II dans le domaine de la santé restent ceux du Plan décennal de développement sanitaire et social (PDDSS) et du deuxième Programme quinquennal de développement sanitaire et social (Prodess II) en cours. Parmi ceux-ci, on peut citer : *i*) l'amélioration de l'accès géographique aux services essentiels de santé et la disponibilité des ressources humaines qualifiées ; *ii*) la disponibilité de médicaments, vaccins et consommables de qualité de façon continue et à des prix bas sur le territoire national ; *iii*) l'allègement des coûts en faveur des pauvres pour les soins, en particulier la vaccination, la consultation prénatale, la planification familiale, le prix des services de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME) ; *iv*) la réforme des établissements hospitaliers et des autres établissements de recherche et *v*) le renforcement des capacités institutionnelles du ministère de la Santé et de l'ensemble des structures de santé.

Les stratégies qui sont arrêtées pour la mise en œuvre du PDDSS sont : *i*) l'accès géographique aux services de santé ; *ii*) l'amélioration de la disponibilité et la gestion des ressources humaines ; *iii*) l'amélioration de l'utilisation, la performance et la qualité des services de santé et *iv*) la protection des revenus des ménages et la disponibilité des médicaments de base.

Le Programme de développement social, adopté par le gouvernement en 2005, a pour objectif principal de contribuer à assurer le bien-être des populations en réduisant les principales sources de détresse et d'instabilité sociale, en vue d'un développement humain durable.

La réalisation des objectifs du CSLP II dans ce secteur devrait se traduire par : *i*) une solidarité accrue

en faveur des couches les plus démunies et défavorisées ; *ii*) une meilleure couverture de l'ensemble de la population en matière de protection sociale ; *iii*) un meilleur accès des plus démunis aux services sociaux de base et aux micro-financements ; *iv*) la mobilisation sociale et *v*) la promotion de la santé communautaire.

Au Mali, le taux de prévalence du VIH/Sida reste faible (1.7 pour cent en 2001, selon EDSM III). Face à la montée du VIH/Sida, le Mali a entrepris des réformes institutionnelles multiples pour renforcer la lutte contre la pandémie. Ces efforts ont abouti à : *i*) la création d'un secrétariat exécutif chargé d'assurer la mise en œuvre et le suivi évaluation de la politique

nationale ; *ii*) l'adoption d'une déclaration de politique ; *iii*) la création du Haut conseil national de lutte contre le Sida (HCNLS) ; *iv*) la création de comités sectoriels et régionaux de lutte contre le Sida ; *v*) la modification de la composition du Haut conseil national de lutte contre le Sida (HCNLS) et le rattachement du HCNLS à la présidence de la République du Mali ; *vi*) l'adoption du Cadre stratégique national (CNS) de lutte contre le VIH/Sida ; *vii*) l'engagement de fournir une prise en charge gratuite des anti-rétroviraux (ARV) à toutes les personnes victimes du Sida et *viii*) la promulgation d'un texte de loi sur le VIH/Sida en date du 26 juillet 2006.